



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



18 décembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle, portant sur le budget, dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le dix-huit décembre deux mille dix-sept (18 décembre 2017) à dix-neuf heures trente (19 h 30), heure à laquelle étaient présents et formant quorum :

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Gaéтан Marier
	Le conseiller Claude Nantel
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 11 décembre 2017.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

4. RÉS. 333.12.2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaéтан Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ADOPTION DU BUDGET
18 DÉCEMBRE 2017
À 19 H 30**

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Allocution du maire**
- 6. Période de questions et réponses**
- 7. Prévisions budgétaires**
 - 7.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;
 - 7.2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020;



8. Période de questions et réponses
9. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée

5. ALLOCUTION DU MAIRE

Le maire fait la lecture de son allocution en rapport avec les prévisions budgétaires 2018 :

Les principaux dossiers à venir en 2018 se résument ainsi :

- **Remplacement ou mise à niveau des infrastructures municipales** : Le garage municipal et le pavillon des loisirs devront faire l'objet d'une rénovation majeure ou de leur remplacement. D'autres infrastructures telles que l'Hôtel de Ville, la gare et la caserne incendie devront être évaluées.
- **Plan d'action pour la diversification économique** : Des mesures sont toujours en vigueur pour favoriser l'implantation de commerces d'alimentation moyenne ou grande surface et d'hébergement hôtelier. Le conseil se penchera également sur des moyens de favoriser le développement économique.
- **Plan de renouvellement des infrastructures dans le cadre de la TECQ (Taxe sur l'essence et contribution du Québec)** :
Ce programme, qui se termine en 2018 nous a permis de payer le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sous le pont, de remplacer un émissaire pluvial problématique sur la rue du Moulin, de procéder à diverses améliorations du réseau d'aqueduc (bornes-fontaines, etc.) et du pavage sur le chemin Brousseau. En 2018, il nous permettra de faire le bouclage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un prolongement du réseau d'égout au sud du village.
- **Tourisme, loisirs et famille** : Réalisation de certaines actions suite à l'adoption de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés. Réalisation de différents projets à la demande de citoyens et mise sur pied d'activités de loisirs pour toute la population labelloise, principalement au parc du Centenaire, au dôme et au centre communautaire. Les services offerts par le camp de jour seront bonifiés en 2018 en fonction de la demande.

BUDGET 2018

Le taux de la taxe foncière générale passera de 0,6858 \$ à 0,7043 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur résidentiel. Les taux des taxes pour les services d'aqueduc et d'égout diminueront respectivement entre 11 et 13 % et entre 8 et 12 % selon les catégories. La taxe sur les matières résiduelles et celle sur l'environnement augmenteront de 156 \$ à 159 \$ et de 15 \$ à 23 \$. La taxe du service de la dette sera majorée de 0,0216 \$ à 0,0240 \$ et la taxe pour la Sûreté du Québec de 0,0770 \$ à 0,0774 \$. Ainsi, de façon globale, le compte de taxes augmentera légèrement pour la plupart des propriétés.

Ce budget comprend la réalisation de certains projets, dont divers supports financiers aux organismes communautaires, qui contribuent à faire de Labelle un milieu de vie agréable aux activités diversifiées.



Sans entrer dans le détail, soulignons les principaux projets spéciaux ou modifications apportées au budget des différents services :

Administration

Différents outils de la Municipalité tels que le site Internet seront mis à jour afin de faire une plus grande place au nouveau logo.

Les efforts réalisés par la Municipalité au maintien de la Clinique médicale à Labelle sont reconduits et une aide sera encore accordée à la Chambre de commerce de Labelle afin de lui donner la possibilité de réaliser divers projets.

Sécurité publique et protection incendie

Le budget de fonctionnement de la protection incendie en 2018, permettra de continuer les visites de prévention à domicile par les pompiers, en conformité avec le schéma de couverture de risques, et pour lesquelles nous continuons toujours à recevoir d'excellents commentaires de nos citoyens. Le Service poursuivra la réalisation de plans d'intervention pour les édifices publics et commerciaux.

Le Service procèdera au remplacement d'une pompe pour les pinces de désincarcération.

Travaux publics

De façon récurrente, ce budget prévoit des sommes pour l'amélioration des fossés, l'émondage et le rechargement de chemins ainsi que le remplacement de ponceaux.

Des investissements qui seront réalisés suivant le plan triennal d'immobilisations, on y retrouve, entre autres, l'acquisition d'un tracteur, le remplacement de la niveleuse la construction d'un nouveau garage et possiblement le remplacement du pavillon des loisirs. Des travaux de lignage de rue et de scellement de fissure sont également prévus.

Aménagement et urbanisme

Une refonte de la réglementation d'urbanisme doit être entreprise. Comme ces travaux nécessitent un investissement important, une provision a été prévue en 2016 et encore en 2018 afin de mieux répartir le coût de ces travaux.

Environnement

En 2018, nous continuons dans le même sens qu'entrepris depuis 2010, soit l'application des règlements sur la protection des rives, la surveillance des installations septiques et le suivi du dossier des goélands au lac Labelle et ailleurs. La Municipalité ayant procédé en 2015 à l'adoption d'un règlement obligeant le remplacement des puisards et d'un autre autorisant une aide financière à cet effet, une attention sera portée sur le respect de ceux-ci.

Loisirs, culture et famille

Le budget 2018 tient compte des actions mises en place suite à l'adoption de la politique familiale, Municipalité amie des aînés. Ainsi, en plus des activités régulières, la participation financière à des cours de natation pour les enfants, en collaboration avec l'école, et la Fête Nationale, ayant été un franc succès, sont maintenus encore cette année.

L'entente avec le parc du Mont-Tremblant afin que les citoyens de Labelle puissent bénéficier de la plage du secteur La Cachée et un accès au parc sans frais, ayant aussi connu une grande popularité, est également reconduite. Les sommes investies par la Municipalité serviront à améliorer le chemin d'accès au parc.



Un parc de planche à roulettes (skate-park) a été installé au dôme en 2016 qui fonctionne très bien et qui sera bonifié encore cette année.

Finalement, afin d'organiser encore plus d'activités pour les citoyens de tous les âges, le technicien embauché en 2016 verra ses heures augmenter de 30h à 35 h/semaine.

Bibliothèque

Le budget 2018 servira à assurer le maintien du développement de notre collection de livres pour la garder aux normes.

IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES

Un nouveau rôle d'évaluation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et celui-ci ne comporte, en moyenne, aucune augmentation de valeur. Toutefois, cela n'empêche pas que la valeur de certaines propriétés puisse augmenter et d'autres diminuer.

Malgré un contrôle serré des dépenses et une affectation de l'excédent accumulé au budget 2018, le conseil a dû se résoudre à augmenter légèrement le taux de la taxe foncière. Toutefois, bien que celui-ci augmente de 2,7 %, le fait que les taxes de services (aqueduc et égout) diminuent globalement de 6,89 %, fait en sorte que l'impact sur le compte de taxes sera modeste pour les propriétés non desservies et encore plus pour les propriétés desservies.

À titre d'exemple, le compte de taxes estimé d'une résidence dont la valeur n'a pas fluctué :

Valeur de	Compte 2017	Compte 2018	Différence	% de dim. ou augm.
180 000 \$ avec tous les services	2 034.13 \$	2 032.16 \$	(1.97) \$	-0.10 %
180 000 \$ non desservie	1 589.68 \$	1 637.84 \$	48.16 \$	2.94%
325 000 \$ avec tous les services	3 181.08 \$	3 210.73 \$	29.65 \$	0.92 %
325 000 \$ non desservie	2 731.70 \$	2 810.61 \$	78.91 \$	2.81 %

L'ensemble des documents relatifs à la présente séance du conseil, ainsi que le document explicatif plus détaillé des taux de taxes 2018, seront, en outre, présentés et disponibles sur notre site Internet et pour ceux qui le désirent, à la Municipalité.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées en 2018. Chacun des projets sera analysé par le conseil et réalisé conformément aux lois ainsi qu'aux règlements et politiques de la Municipalité.

Le maire, Robert Bergeron

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

7.1 RÉS. 334.12.2017 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 résumées comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
	Budget 2017	Budget 2018	Variation
Revenus			
Taxes	4 323 168 \$	4 425 839 \$	102 671 \$
Tenant lieu	123 395 \$	121 608 \$	(1 787) \$
Transfert	207 409 \$	192 487 \$	(14 922) \$
Services rendus	196 466 \$	193 798 \$	(2 668) \$
Imposition droits, amendes et pénalité, intérêts	295 300 \$	286 509 \$	(8 791) \$
Autres	116 000 \$	111 000 \$	(5 000) \$
Total des revenus	5 261 738 \$	5 331 241 \$	69 503 \$
Charges			
Administration	844 279 \$	842 405 \$	(1 874) \$
Sécurité publique	554 874 \$	575 597 \$	20 723 \$
Transport	1 350 925 \$	1 377 125 \$	26 200 \$
Hygiène du milieu	995 705 \$	752 755 \$	(242 950) \$
Santé et bien-être	16 000 \$	16 000 \$	0
Aménagement, urbanisme et développement	263 845 \$	268 301 \$	4 456 \$
Loisirs et culture	872 356 \$	884 868 \$	12 512 \$
Financement	134 480 \$	126 479 \$	(8 001) \$
Total des charges	5 032 464 \$	4 843 530 \$	(188 934) \$
Conciliation à des fins budgétaires			
Affectation de fonds	124 207 \$	119 089 \$	(5 118) \$
Remboursement dette à long terme	348 142 \$	368 622 \$	20 480 \$
Autres éléments de conciliation	(243 075) \$		243 075 \$
Total des éléments de conciliation	229 274 \$	487 711 \$	258 437 \$
Excédent à des fins budgétaire	0	0	

Adoptée

7.2 RÉS. 335.12.2017 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

Il est PROPOSÉ par le conseiller le conseiller Michel Lefebvre
 APPUYÉ par le conseiller le conseiller Yvan Guindon
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 se résumant comme suit:

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION					Mode de financement
Service	Description	2018	2019	2020	
Administration					
	Parc des Cheminots			21 700 \$	Excédent non affecté
Transport					
	Garage municipal	1 501 321 \$			Emprunt
	Remplacement de la niveleuse		492 391 \$		Emprunt
Loisirs et culture					
	Rénovation du Pavillon des Loisirs		500 000 \$		Emprunt
	Total	1 501 321 \$	992 391 \$	21 700 \$	

Adoptée



8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

9. RÉS. 336.12.2017 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 45.

Adoptée

__(original signé)_____
Robert Bergeron
Maire

__(original signé)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/ directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

__(original signé)_____
Robert Bergeron
Maire